

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024 à la résidence autonomie Belle Feuille

N° D_131_2023 (Service du Bel Age)

L'an deux mil vingt trois, le 09 octobre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 02 octobre deux mil vingt trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LE MOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CORNEILLAN représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme CAMACHO représentée par M. MONIER, M. DOURET représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme MAIROT, Mme IN représentée par M. BELEK, M. POUVESLE représenté par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par Mme DA FONSECA, M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme SAINTE ROSE

~~~~~

Il convient de préciser, à compter de l'année 2024, le montant des loyers et tarifs appliqués à la résidence autonomie Belle Feuille, à savoir :

Le montant mensuel du loyer :

|                                                |          |
|------------------------------------------------|----------|
| ✓ 478,00 € pour un logement de type F1 :       |          |
| Redevance assimilable au loyer :               | 418,00 € |
| Redevance assimilable aux charges :            | 60,00 €  |
| ✓ 578,00 € pour un logement de type F2 :       |          |
| Redevance assimilable au loyer :               | 518,00 € |
| Redevance assimilable aux charges :            | 60,00 €  |
| ✓ 678,00 € pour un logement de type F3 :       |          |
| Redevance assimilable au loyer :               | 618,00 € |
| Redevance assimilable aux charges :            | 60,00 €  |
| ✓ Chambre d'hôte :                             | 42,00 €  |
| ✓ Repas semaine :                              | 5,00 €   |
| Avec 25 cl de vin :                            | 5,80 €   |
| ✓ Repas week-end et jours fériés :             | 1,00 €   |
| ✓ Repas invité :                               | 9,10 €   |
| ✓ Changement d'une baignoire pour une douche : | 250,00 € |

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 02 octobre 2023

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission du 03 octobre 2023

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ**

- D'appliquer ces tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son délégué, à signer tous actes et documents aux effets de la présente délibération.

